

COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
33, RUE DE LA LAUZIÈRE
05230 LA BATIE NEUVE

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 10 DECEMBRE 2024

Membres en exercice : 33

Membres présents : 27

Procurations : 3

VOTES : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

N° 2024/8/11

L'an deux mil vingt-quatre, le dix du mois de décembre, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance sous la présidence de Monsieur Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le 04 décembre 2024.

Présents

ACHARD Liliane, BAILLE Juliette, BARISONE Sébastien, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BONNAFFOUX Luc, BREARD J. Philippe, CARRET Bruno, CESTER Francis, CHIARAMELLA Yves, CLAUZIER Elisabeth, DURIF Marlène, ESTACHY Jean-François, KUENTZ Adèle, LESBROS Pascal, LEYDET Gilbert, MAENHOUT Bernard, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, PHILIP Michel, ROUX Lionel, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUMONT Catherine, SAUNIER Clémence, SPOZIO Christine et VANDENABEELE Magali

Absents excusés

AUBIN Daniel, BOREL Christian, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, MICHEL Francine, PARENT Michèle

Procurations

Monsieur BOREL Christian donne procuration à Monsieur BONNAFFOUX Luc
Madame MICHEL Francine donne procuration à Madame SAUNIER Clémence
Madame PARENT Michèle donne procuration à Monsieur ESTACHY Jean-François

Monsieur le président constate que le quorum est atteint.
Madame Christine SPOZIO est élue secrétaire de séance.

Objet : Budget assainissement (30703) : Annulation de créances à la suite de décisions de justices et admissions des créances en non-valeur au regard des poursuites sans effet

Il est précisé à l'assemblée que :

Le tribunal d'instance ainsi que le tribunal de la chambre de commerce peuvent prendre des décisions d'effacement de dettes pour les créanciers.

Ces décisions de justice sont sans appel et nécessitent de la part des créanciers une mise en œuvre de ces décisions.

Pour ce faire, la communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance doit émettre des écritures comptables de créances éteintes comme suit :

Liste n° 7247220415/2023			
MOTIF	EXERCICE	REFERENCE PIECE	MONTANT
Surendettement et décision effacement de dette	2022	R-116	11.52 €
Surendettement et décision effacement de dette	2022	R-116	54.00 €
Surendettement et décision effacement de dette	2022	R-1519	0.69 €
Surendettement et décision effacement de dette	2022	R-1519	62.88 €
Surendettement et décision effacement de dette	2018	R-19101	25.11 €
Surendettement et décision effacement de dette	2018	R-19101	121.50 €
Surendettement et décision effacement de dette	2018	R-2107	60.00 €
Surendettement et décision effacement de dette	2022	R-14115	14.40 €
Surendettement et décision effacement de dette	2022	R-14115	67.50 €
Surendettement et décision effacement de dette	2020	R-20343	9.75 €
Surendettement et décision effacement de dette	2020	R-20343	1.95 €
Surendettement et décision effacement de dette	2021	R-22348	89.25 €
Surendettement et décision effacement de dette	2021	R-22348	17.85 €
Surendettement et décision effacement de dette	2022	R-18356	15.75 €
Surendettement et décision effacement de dette	2022	R-18356	78.75 €
Surendettement et décision effacement de dette	2020	R-20593	15.00 €
Surendettement et décision effacement de dette	2020	R-20593	3.00 €
Surendettement et décision effacement de dette	2019	R-28599	8.53 €
Surendettement et décision effacement de dette	2019	R-28599	41.25 €
Surendettement et décision effacement de dette	2020	R-20600	30.00 €
Surendettement et décision effacement de dette	2020	R-20600	6.00 €
Surendettement et décision effacement de dette	2018	R-15625	60.00 €
Surendettement et décision effacement de dette	2019	T-979	60.00 €
Surendettement et décision effacement de dette	2019	T-986	60.00 €
Surendettement et décision effacement de dette	2020	T-1001	60.00 €
Surendettement et décision effacement de dette	2021	T-1139	60.00 €

Surendettement et décision effacement de dette	2020	T-1258	60.00 €
Surendettement et décision effacement de dette	2020	T-1264	60.00 €
Surendettement et décision effacement de dette	2019	T-2247	60.00 €
Surendettement et décision effacement de dette	2023	T-2673	66.00 €
Surendettement et décision effacement de dette	2023	T-2811	66.00 €
Surendettement et décision effacement de dette	2023	T-2812	66.00 €
Surendettement et décision effacement de dette	2019	T-3078	132.75 €
Surendettement et décision effacement de dette	2019	T-3078	26.55 €
Surendettement et décision effacement de dette	2019	T-3096	15.00 €
Surendettement et décision effacement de dette	2022	T-3100	60.00 €
Surendettement et décision effacement de dette	2023	T-3313	66.00 €
Surendettement et décision effacement de dette	2022	T-4150	30.00 €
Total			1 742.98 €

De plus, il est exposé à l'assemblée qu'au regard des poursuites infructueuses effectuées par le centre des finances publiques, il est nécessaire d'admettre des créances en non-valeur, ainsi ces créances ne seront plus en souffrance. Lorsque ces créances seront recouvrées, elles feront l'objet de recettes.

Pour ce faire, la communauté de communes doit émettre des écritures comptables de créances en non-valeur comme suit :

Liste n° 6400751015/2023			
MOTIF	EXERCICE	REFERENCE PIECE	MONTANT
RAR inférieur seuil poursuite	2021	R-1027	0.10 €
RAR inférieur seuil poursuite	2021	r-1233	0.60 €
Poursuite sans effet	2018	R-2137	2.17 €
Poursuite sans effet	2018	R-2137	8.12 €
RAR inférieur seuil poursuite	2021	R-944	1.50 €
RAR inférieur seuil poursuite	2021	R-944	0.30 €
RAR inférieur seuil poursuite	2022	R-3245	0.60 €
Décédé et demande renseignement négative	2024	T-48	11.24 €
Décédé et demande renseignement négative	2024	T-48	1.12 €
Décédé et demande renseignement négative	2020	T-49	3.75 €
Décédé et demande renseignement négative	2020	T-49	0.75 €
RAR inférieur seuil poursuite	2023	R-5058	2.46 €
RAR inférieur seuil poursuite	2023	R-5058	0.48 €

RAR inférieur seuil poursuite	2018	R-2761	5.12 €
RAR inférieur seuil poursuite	2023	R-3963	3.20 €
Décédé et demande renseignement négative	2018	R-1965	36.75 €
Décédé et demande renseignement négative	2018	R-1965	7.60 €
Décédé et demande renseignement négative	2018	R-271	60.00 €
RAR inférieur seuil poursuite	2018	R-2279	1.18 €
Décédé et demande renseignement négative	2019	T-83	9.75 €
Décédé et demande renseignement négative	2019	T-83	1.95 €
Décédé et demande renseignement négative	2020	R-1585	12.90 €
Décédé et demande renseignement négative	2020	R-1585	64.50 €
Combinaison infructueuse d'actes	2018	T-92	63.00 €
Combinaison infructueuse d'actes	2018	T-92	13.02 €
Combinaison infructueuse d'actes	2019	R-28151	27.75 €
Combinaison infructueuse d'actes	2019	R-28151	5.74 €
Décédé et demande renseignement négative	2019	R-12194	24.00 €
Décédé et demande renseignement négative	2019	R-12194	4.80 €
Combinaison infructueuse d'actes	2018	R-19210	6.98 €
Combinaison infructueuse d'actes	2018	R-19210	33.75 €
Combinaison infructueuse d'actes	2018	R-2234	60.00 €
RAR inférieur seul poursuite	2018	R-19257	0.08 €
Combinaison infructueuse d'actes	2018	R-19292	7.91 €
Combinaison infructueuse d'actes	2018	R-19292	38.25 €
Poursuite sans effet	2019	T-344	16.00 €
Combinaison infructueuse d'actes	2019	R-28376	39.75 €
Combinaison infructueuse d'actes	2019	R-28376	8.22 €
Combinaison infructueuse d'actes	2018	R-15393	60.00 €
Combinaison infructueuse d'actes	2020	R-20450	37.50 €
Combinaison infructueuse d'actes	2020	R-20450	7.50 €
Décédé et demande renseignement négative	2020	T-461	15.00 €

Combinaison infructueuse d'actes	2019	T-517	60.00 €
Combinaison infructueuse d'actes	2020	R-20527	28.50 €
Combinaison infructueuse d'actes	2020	R-20527	5.70 €
Combinaison infructueuse d'actes	2020	T-555	60.00 €
RAR inférieur seuil poursuite	2020	R-20588	2.25 €
RAR inférieur seuil poursuite	2020	R-20588	0.45 €
Combinaison infructueuse d'actes	2019	T-610	60.00 €
Combinaison infructueuse d'actes	2019	T-755	60.00 €
Combinaison infructueuse d'actes	2019	T-831	60.00 €
Combinaison infructueuse d'actes	2019	T-912	60.00 €
Combinaison infructueuse d'actes	2020	T-1191	60.00 €
Combinaison infructueuse d'actes	2019	T-1231	60.00 €
Combinaison infructueuse d'actes	2020	T-1501	60.00 €
Combinaison infructueuse d'actes	2019	T-1554	41.00 €
Poursuite sans effet	2019	T-1864	60.00 €
Combinaison infructueuse d'actes	2020	T-1959	75.00 €
Combinaison infructueuse d'actes	2019	T-2039	60.00 €
Combinaison infructueuse d'actes	2019	T-2359	60.00 €
Combinaison infructueuse d'actes	2019	T-2450	60.00 €
Combinaison infructueuse d'actes	2020	T-2588	60.00 €
Clôture insuffisante actif sur RJ-LJ	2019	T-2755	43.50 €
Clôture insuffisante actif sur RJ-L	2019	T-2755	8.70 €
Total			1 750.49 €

Au regard des tableaux ci-dessus, il est nécessaire d'éteindre des créances pour un montant de 1 742.98 € et d'admettre en non-valeur pour un montant de 1 750.49 €.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents approuve les propositions exposées ci-dessus et autorise le président à signer tous les documents liés à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Le président de la Communauté de
Communes Serre-Ponçon Val d'Avance

Le secrétaire de séance

Monsieur Joël BONNAFFOUX

Madame Christine SPOZIO



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en préfecture le 12 décembre 2024

Et de la publication, le 19 décembre 2024

(Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication).